



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENTS 705-05-2017, 712-17-2017 ET 712-18-2018**

AVIS est donné :

QUE le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 16 janvier 2018, les règlements suivants :

- Règlement 705-05-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'établir des objectifs et des critères relatifs aux projets intégrés mixtes (résidentiel et commercial) »;
- Règlement 712-17-2017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin d'ajouter des normes relatives à l'aménagement et à l'entretien des emprises de rue, de préciser certaines normes relatives au nombre d'arbres en cour résidentielle avant, aux usages accessoires à un usage résidentiel, aux foyers, aux projets intégrés résidentiels, aux enseignes du groupe d'usages "communautaire" et aux constructions dérogatoires protégées par droits acquis, d'ajouter certaines définitions, de modifier un usage autorisé dans la zone H-79 et d'ajouter des usages autorisés dans la zone H-67 »;
- Règlement 712-18-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les limites des zones C-20, C-24, H-40 et H-66 »

QUE ces règlements sont entrés en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville, soit le 19 janvier 2018;

QUE toute personne peut consulter ces règlements au bureau de la soussignée, situé à l'Hôtel de ville, 575, rue Principale, Saint-Amable, pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Saint-Amable, ce 23 janvier 2018.

Geneviève Lauzière, L.L. B.
Greffière et sec.-trés. adj.